



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi cinquième jour du mois d'août 2013 (2013-08-05), à dix-neuf heures trente minutes (19h30), à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, Wotton, à laquelle sont présents :

**Présences :** Ghislain Drouin, Maire

Fernand Bourget, conseiller  
Claude Vaillancourt, conseiller  
Marc-André Gagnon, conseiller  
Yves Gauthier, conseiller

**Absent :** Paul Latulippe, conseiller.

**Siège numéro quatre : vacant.**

**Ouverture de la séance**

Le Maire, Ghislain Drouin, constate le quorum à 19h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Carole Vaillancourt, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est également présente.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance**

- 1.1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.1.2. Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2013
- 1.1.3. Rapport du Dir. incendies : 2013-14-15 et rapport de formation de 2 pomp. volont.
- 1.1.4. Permis émis en juillet 2013
- 1.1.5. Dépôt des travaux effectués en juillet 2013 (à venir)
- 1.1.6. Dépôt des Indicateurs de gestion 2012
- 1.1.7. Développement Économique Canada/FAIC/demande d'infos et octroi subv./tennis
- 1.1.8. MTQ : Confirmation de la subvention/Programme AERRL
- 1.1.9. MDDEP : Conformité du Plan d'action visant la réduction des GES
- 1.1.10. MDDEP : Redevances exigibles pour l'élimination des déchets
- 1.1.11. AVIZO : Fin du mandat du prêt de personnel/inspecteur en bâtiments

**2. Prises de décision**

- 2.1.1. Adoption des comptes du mois de juillet 2013
- 2.1.2. Adoption du Règlement no 141-13/Permettant les véhicules hors-route ???
- 2.1.3. Dépôt des soumissions /honoraires profess/modifications aux pompes d'égouts
- 2.1.4. Demande soumissions pour la réfection du terrain de tennis/projet FAIC accepté
- 2.1.5. Résolution pour mandat/l'intégration du contrôle de la distribution de l'eau potable/nouvelle pompe
- 2.1.6. Résolution pour demander une subvention dans le cadre du PIQM/construction du garage
- 2.1.7. Place aux Jeunes/Demande de contribution financière
- 2.1.8. Demande de soumissions-Hon. professionnels/Construction d'un garage municipal
- 2.1.9. Résolution pour modifier le calendrier des séances : octobre 2013

**3. Rapport des divers comités**

**4. Période de questions pour les personnes présentes**

**5. Informations générales et correspondance diverse**

- 5.1.1. *MAMROT* : Appel de candidatures de la 18<sup>e</sup> Édition du Prix en infrastructures mun.
- 5.1.2. *ASSS DE L'ESTRIE* : Positionnement stratégique 2013-2015
- 5.1.3. *Santé et Services Sociaux* : Prolongation de l'appel de projets MADA 2013-2014
- 5.1.4. FQM : Info du 4, 8, 12, 15 Juillet 2013
- 5.1.5. La Maison des Familles FamillAction : Rapport d'activités 2012-2013
- 5.1.6. Mini-Scribe : Août 2013, volume 22, no 7
- 5.1.7. Demande de M. Jacques Bissonnette/Modifications au règlement de zonage 50-99

**6. Autres sujets :**

**Rappel/Rencontre de l'OMSC/19 septembre 2013**  
**Formation pour débâilleur : 26 au 30 août 2013/19h00**

**7. Levée de la séance.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**1308-143 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Gauthier,  
**APPUYÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt, et  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 2.1.10 « Mandat à l'aviseure légale/perception des comptes et en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

**A D O P T É E**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2013**

**1308-144 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marc-André Gagnon,  
**APPUYÉ** par le conseiller Fernand Bourget, et  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2013 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière ;

QUE dispense de lecture soit accordée à la Directrice générale et Secr.-trésorière, une copie du procès-verbal a été remise aux membres du Conseil avant la présente réunion afin qu'ils en prennent connaissance.

**A D O P T É E**

**DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DES INCENDIES**

**Rapport 2013-14**

- Le 29 juin 2013 : Assistance pour débordement d'eau sur la route 255, près du 285, Wotton. Durée de l'intervention : 3h00.

**Rapport 2013-15**

- Le 3 juillet 2013 : Fausse alerte au 50, Rang C Wotton. Durée de l'intervention : 0h75.

**Rapport Formation 2013-02**

- Formation des pompiers Tommy Dubois et Maxime Element du 5 décembre 2012 au 18 mai 2013. Temps de formation : 122h25 et 126h00.

**RÉSUMÉ DES PERMIS ÉMIS EN JUILLET 2013**

En juillet, 7 permis ont été émis pour construction, démolition et/ou des travaux de rénovation pour une valeur de 143 800\$.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE VOIRIE ET DE GESTION POUR LE MOIS DE JUILLET 2013**

Puisque le chef d'équipe était en vacances, ce rapport sera déposé le mois prochain.

**DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2012**

Une copie des « Indicateurs de Gestion 2012 » est déposée et remise à chacun des membres du Conseil à titre informatif. L'information comporte certaines activités de la Municipalité.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ACCEPTÉE**

La Municipalité a reçu une demande d'information supplémentaire dans le projet de réfection du terrain de tennis. Suite aux réponses reçues par Développement Économique Canada, la Municipalité a reçu le 30 juillet dernier, la confirmation qu'une contribution maximale de 43 450\$ sera accordée à la Municipalité pour la réfection du terrain de tennis, dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire.

**MTO – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Dans une lettre du 25 juin 2013, le Ministère des Transports informe la Municipalité que la subvention de 209 304\$ est accordée pour l'entretien du réseau routier local, pour l'année 2013.



**MDDEP – PLAN D’ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMIS-  
SIONS DES GAZ À EFFET DE SERRE**

La Municipalité accuse réception de la lettre du 4 juillet 2013, à l’effet que le Plan d’action qu’elle a déposé est conforme aux exigences du ministère du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs.

**MDDEP – DÉCRET 547-2013 : RÉGLEMENT SUR LES REDEVANCES  
EXIGIBLES POUR L’ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Dans une lettre du MDDEP datée du 4 juillet dernier, le ministère informe la Municipalité que le montant des redevances, au 1<sup>er</sup> juillet 2013, est fixé à 9,69\$/tonne.

Cependant, la redistribution de 33% des redevances supplémentaires est prolongée jusqu’en 2020.

**AVIZO – TERMINAISON DE MANDAT**

La Municipalité a reçu le 10 juillet dernier, une lettre de la cie Avizo l’in-  
formant que la compagnie met fin au mandat de prêt de personnel – Inspecteur  
en bâtiment. Ce service se terminera le 9 août prochain.

**ADOPTION DES COMPTES DE JUILLET 2013**

**1308-145 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Fernand Bourget,  
**APPUYÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt, et  
**RÉSOLU À L’UNANIMITÉ,**

**QUE** la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autori-  
sée à payer les comptes du mois de juin 2013, selon la liste remise aux membres  
du Conseil datée du 30 juin 2013, pour un montant total de **149 052,71\$;**

**ADOPTÉ**

Disponibilité au **30 juillet 2013**, compte EOP #393 : **93 522,35\$.**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 141-13 PERMETTANT LA CIRCULATION  
DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNI-  
CIPAUX**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 141-13**

**RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION  
DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS  
CHEMINS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives  
aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant  
les règles de circulation sous réserve de conditions ;

**ATTENDU QU’EN** vertu de l’article 626, par. 14 du Code de la Sécurité rou-  
tière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la cir-  
culation des véhicules hors route sur tout ou partie d’un chemin  
dont l’entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les pé-  
riodes de temps qu’elle détermine ;

**ATTENDU** QUE ce Conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique ;

**ATTENDU** QUE le Club 3 & 4 roues de l'Or Blanc sollicite l'autorisation de la municipalité de Wotton pour circuler sur certains chemins municipaux ;

**ATTENDU** QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Marc-André Gagnon, lors de la séance du 2 juillet 2013 ;

À ces causes,  
**1308-146 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Fernand Bourget,  
APPUYÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, et  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le 5 août 2013, ce Conseil adopte le règlement numéro 141-13 et statue par ledit règlement ce qui suit :

**Article 1- PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2- TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement a pour titre « *Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux* » et porte le *Numéro 141-13* des règlements de la Municipalité de Wotton.

**Article 3- OBJET**

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la Municipalité de Wotton, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route.

**Article 4- VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS**

Le présent règlement s'applique aux véhicules tout-terrain au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

**Article 5- LIEUX DE CIRCULATION**

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

- *Chemin des lacs à partir du numéro 25* 1 400 mètres
- *6<sup>e</sup> Rang à partir de la courbe du Ch. des lacs* 1 300 mètres
- *Chemin Perreault à partir de l'intersection du 6<sup>e</sup> rang* 800 mètres
- *Chemin du 1<sup>er</sup> rang à partir de l'intersection Perreault* 3 900 mètres
- *Chemin des Sept lots à partir de l'intersection du rang C* 100 mètres

Un croquis des emplacements est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**Article 6- RESPECT DE LA SIGNALISATION**

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

**Article 7- PÉRIODE DE TEMPS VISÉE**

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux cités au présent règlement, n'est valide que pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre pour la période estivale et, du 15 novembre au 15 avril pour la période hivernale.

**Article 8- ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur *90 jours après son adoption* à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

**A D O P T É**

  
Ghislain Drouin, Maire

  
Carole Vaillancourt, Dir. générale et Secr.-trésor.



**DEPÔT DES SOUMISSIONS HONORAIRES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AVEC SURVEILLANCE POUR LA MISE À NIVEAU DES STATIONS DE POMPAGE « SAINT-JEAN ET GOSSELIN » DANS LE CADRE DE LA TECO 2010-2013**

ATTENDU QUE la Municipalité de Wotton a demandé des soumissions pour la préparation de plans et devis et de surveillance pour la mise à niveau des stations de pompage égouts « Saint-Jean et Gosselin », dans le cadre de la TECQ 2010-2013 ;

ATTENDU QU'UN comité de sélection formé de trois (3) personnes a été nommé pour analyser les soumissions reçues ;

ATTENDU QU'APRÈS analyse, deux soumissions étaient conformes au devis demandé ;

ATTENDU QUE les recommandations suivantes ont été faites par le comité de sélection. Une copie du document est remise à chacun des membres du Conseil ;

<u>Nom de la compagnie :</u>	<u>Pointage :</u>
BPR	30,58
EXP	28,18

En conséquence,  
**1308-147 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Gauthier,  
**APPUYÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt, et  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QU'UN mandat soit confié à la firme BPR pour la préparation des plans et devis avec surveillance pour la mise à niveau des stations de pompage égouts « Saint-Jean et Gosselin », au montant de 39 900\$, taxes fédérale et provinciale non incluses. Cette dernière a obtenu le meilleur pointage final.

**A D O P T É E**

**RÉFÉCTION DU TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION**

ATTENDU QU'UNE subvention au montant de 43 750\$ sera accordée à la Municipalité pour la réfection du terrain de tennis double, dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de demander des soumissions sur invitation pour la réfection du terrain de tennis double puisque les travaux sont évalués à plus de 25 000\$ et moins de 100 000\$ ;

En conséquence,  
**1308-148 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Fernand Bourget,  
**APPUYÉ** par le conseiller Marc-André Charland, et  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Directrice générale soit et est autorisée à demander des soumissions sur invitation pour la réfection du terrain de tennis double. La date de réception des soumissions est fixée au mardi 3 septembre 2013, à 11h00, heure locale. Les travaux doivent être réalisés au plus tard avant la fin 2013.

**A D O P T É E**

**MODIFICATIONS AU PANNEAU DE CONTRÔLE RELIANT LA NOUVELLE POMPE DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE AU SYSTÈME CENTRAL DE TÉLÉMÉTRIE**

ATTENDU QU'UNE demande de prix a été faite aux compagnies suivantes :  
Aquatech et Electro-Concept inc., pour des modifications au panneau de contrôle reliant les pompes d'alimentation au réservoir central de télémétrie, savoir :

**Aquatech : Modification du panneau existant : incluant mise à jour des dessins électriques (voir proposition 630-5413) : 22 513,42\$ avant taxes, incluant des travaux de programmation au coût de 7 854\$ ;**

**Electro-Concept inc. : Soumission numéro 12332 : Installation d'un nouveau panneau de contrôle au coût de 12 867\$. Les travaux suivants ne sont pas inclus : travaux d'installation électrique et la programmation de l'automate WIT ;**

**En conséquence,**

**1308-149 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marc-André Gagnon, **APPUYÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** les travaux de modification du panneau de contrôle reliés à l'installation d'une pompe supplémentaire pour l'alimentation en eau potable, soient confiés à Electro-Concept inc. tel que décrit dans la proposition 12332, au coût de 14 793,83\$, taxes incluses. Les travaux d'installation électrique et de programmation de l'automate WIT ne sont pas inclus dans cette proposition.

**A D O P T É E**

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC MUNICIPALITÉ**  
**(PIOM) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION**  
**D'UN GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU** **QUE** la Municipalité n'a pas attribué de contrat relativement à la construction d'un nouveau garage municipal ;

**En conséquence,**

**1308-150 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt, **APPUYÉ** par le conseiller Yves Gauthier, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autorisée à déposer une demande de subvention auprès du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités, Volet 5.1, pour la construction d'un nouveau garage municipal ;

**QUE** par la présente, la Municipalité de Wotton s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du nouvel immeuble municipal ;

**QUE** la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer les documents nécessaires à la présente demande.

**A D O P T É E**

**PLACE AUX JEUNES – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**  
**2013-2014**

**CONSIDÉRANT** **QUE** l'organisme « Place aux Jeunes » a présenté une demande d'aide financière pour l'année 2013-2014;

**En conséquence,**

**1308-151 IL EST PROPOSÉ** par le Maire Ghislain Drouin, **APPUYÉ** par le conseiller Fernand Bourget, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** la demande d'aide financière de « Place aux Jeunes » soit reportée en novembre prochain après l'élection du nouveau Conseil municipal.

**A D O P T É E**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AVEC SURVEILLANCE : CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

**1308-152 IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt, **APPUYÉ** par le conseiller Marc-André Gagnon, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autorisée à procéder à des demandes de soumissions pour le contrat de services d'honoraires professionnels nécessaires à la réalisation des plans et devis avec surveillance pour la construction d'un garage municipal.

**A D O P T É**

### **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES : OCTOBRE 2013**

2013 est une année d'élection générale. La Directrice générale et Secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil que la séance du mois d'octobre est prévue pour le jeudi 3 octobre 2013. Cette dernière veut savoir si le Conseil désire siéger le mercredi ou le jeudi soir. Le Conseil est en accord avec le calendrier actuel et la séance du mois d'octobre sera tenue le **jeudi 3 octobre**, à **19h30** puisqu'après le 4 octobre 2013, le présent Conseil municipal n'aura plus de droit de siéger, sauf s'il survient un cas de force majeure nécessitant une intervention.

### **PERCEPTION DES COMPTES – MANDAT À ME BERNADETTE**

#### **DOYON**

**1308-153**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt, appuyé par le conseiller Fernand Bourget, et

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autorisée à transmettre à Me Bernadette Doyon, aviseure légale de la Municipalité, certains comptes en souffrance de la municipalité puisqu'après l'envoi de plusieurs avis de rappel, la Directrice générale n'a pas reçu de réponse ou le propriétaire a pris une entente de paiement mais ne l'a pas respectée.

**A D O P T É**

### **RAPPORT DES COMITÉS**

- Le conseiller Yves Gauthier informe les membres du Conseil du nouveau service donné par « Transbestos » pour un transport collectif. Transbestos a mis sur pied un service de navette, aux services des gens de Wotton, au coût de 3,50\$ du passage, les vendredis et samedis à 13h14, 17h14 et 20h14, au Dépanneur Vaillancourt situé sur la rue Gosselin.
- Ce service permettra aux personnes de se diriger vers Asbestos aux heures mentionnées ci-dessus cependant, les gens doivent s'inscrire auprès de Transbestos. L'inscription est gratuite.
- Cette information paraîtra à l'intérieur du « Bulletin l'Écho » et sur le site de la municipalité au [www.wotton.ca](http://www.wotton.ca).

### **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES PERSONNES PRÉSENTES**

Monsieur le Maire répond aux questions du public.

- M. Raymond Bergeron s'est déplacé pour venir demander de nettoyer le fossé face à sa résidence et face aux lots 43 et 44 de sa propriété ;
- Mme Annick Giguère veut remercier la Municipalité pour le service d'animation et de garde, donnés par la municipalité cette année. Un seul bémol, Mme Giguère dit que la période de six (6) semaines est trop courte et demande d'étudier la possibilité de donner les deux (2) services sur une période de sept (7) semaines : ex : du 25 juin au 8 août au lieu du 1<sup>er</sup> août comme cette année ;
- M. Denis Pinard informe les personnes présentes que le 1<sup>er</sup> aménagement du «Carrefour de la Diversité» a été installé sur le terrain des loisirs, à proximité des jeux de pétanque. Les autres seront installés dans un avenir rapproché.

### **CORRESPONDANCE DIVERSE**

Les membres du Conseil prennent connaissance des divers sujets que l'on retrouve à l'intérieur des points suivants : Informations générales et correspondance diverse dont :



**Demande de M. Jacques Bissonnette**

M. Jacques Bissonnette demande d'apporter des modifications au règlement de zonage actuel afin de permettre, à l'intérieur de la zone Ar-2, l'usage de conteneur et industrie légère.

- Les membres du Conseil répondent que cette demande sera étudiée lors des prochaines modifications au Règlement de zonage 50-99, travaux qui devraient débuter en août 2013.

**AUTRES SUJETS :**

**Rencontre de l'Office Municipal de Sécurité Civile (OMSC)**

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière demande aux membres du Conseil de mettre à l'agenda, la date du 19 septembre 2013, à 19h00 pour la 1<sup>ère</sup> rencontre de l'OMSC.

**Formation pour le défibrillateur**

La date du 28 août 2013 est retenue pour la formation du nouveau défibrillateur. Cette rencontre aura lieu à la salle municipale à 19h00 et sera d'une durée approximative d'une heure.

**Festival country 2013**

Le conseiller Claude Vaillancourt demande qu'une lettre de remerciements soit adressée aux organisateurs de la 9<sup>e</sup> Édition du Festival country, Mmes Carmen, Anne-France et M. Jean Richard, de même qu'à tous les bénévoles qui ont contribué au succès de la 9<sup>e</sup> édition.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1308-154 IL EST PROPOSÉ** par le Claude Vaillancourt, et

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE la séance soit levée à 21h15.**

**A D O P T É E**



Ghislain Drouin, Maire



Carole Vaillancourt, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX